

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13/12/2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 48 demande de subventions et respect de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement, pour la pose de deux collecteurs d'assainissement collectif	Approuvée
Délibération n°49 Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'Agence de l'Eau RMC.	Approuvée
Délibération n°50 Fixation de la contre-valeur au titre de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.	Approuvée
Délibération n°51 portant désignation du référent déontologue élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG01.	Approuvée
Délibération n°52 adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de l'Ain.	Approuvée
Délibération n°53 adhésion au contrat prévoyance complémentaire du Centre de Gestion de l'Ain.	Approuvée
Délibération n°54 autorisant le maire à signer une convention avec LES ATELIERS DE L&A pour la mise à disposition de la salle annexe à la salle polyvalente.	Approuvée
Délibération n° 55 participation de la commune au stage sportif des enfants de la commune.	Approuvée
Délibération n° 56 recrutement des agents recenseurs et fixation des rémunérations.	Approuvée
Délibération n° 57 prise en charge des frais de représentation des élus au congrès national des maires.	Approuvée
Délibération n°58 Autorisation de signature d'une charte d'engagement avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC 01) dans le cadre du projet IMPACTE.	Approuvée
Délibération n° 59 autorisant le maire à signer l'avenant N°2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique avec le bailleur LOGIDIA.	Approuvée
Délibération n° 60 validation des travaux de construction d'une maison des assistantes maternelles et d'une maison des associations et actualisation du plan de financement pour les demandes de subventions.	Approuvée

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du Conseil Municipal.

A compter du 1^{er} juillet 2022 la liste des délibérations remplace le compte rendu des séances du Conseil Municipal. Elle a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant.

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal doit être affichée à la Mairie et publiée sur le site internet de la Commune dans un délai de huit jours à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Le maire
Béatrice DALMAZ



Le secrétaire de séance
Yolenne GANGITANO

